



APCA LUXEMBOURG A.S.B.L

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES COURTIERS EN ASSURANCES (Luxembourg)

Créée en 2012, l'APCAL est l'unique Association Professionnelle de Courtiers en Assurances au Grand-duché de Luxembourg bénéficiant de la reconnaissance des instances officielles du secteur et des autorités politiques du Grand-Duché.

L'association dénombre aujourd'hui plus de 80 Membres effectifs et bénéficie du soutien de 20 sponsors de renom sur la Place.

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège social : 3 rue des Foyers L-1537 Luxembourg

Immatriculation Registre du Commerce et des Sociétés : F9338

Numéro d'agrément organisme de formation d'Etat : B3672

Organisation :

- L'**Assemblée Générale** : organe suprême de l'Association, elle est composée de tous ses membres effectifs et présidée par le Président de l'Association. Convoquée annuellement par le Conseil d'Administration, elle peut se réunir de façon extraordinaire si les intérêts de l'Association l'exigent. Les pouvoirs qui lui sont conférés sont principalement liés à toute modification des statuts ; l'approbation des comptes et budgets soumis par le Conseil d'Administration ; l'élection, l'approbation ou la révocation des membres du Conseil d'Administration, ... L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres effectifs présents ou représentés, soit à main levée, soit à bulletin secret dans le cadre d'élections. Toutes les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.
- Le **Conseil d'Administration** : élu tous les deux ans à la majorité des voix par l'Assemblée Générale, il est exclusivement composé de professionnels du courtage soit titulaires d'un agrément de courtier d'assurance par le CAA, soit justifiant d'une expérience ou connaissance significative dans la distribution d'assurances.

Il dénombre à part égale des représentants de la branche Vie et de la branche Non-Vie : 8 administrateurs effectifs (4 issus de la branche Vie et 4 issus de la branche Non-Vie) et 8 suppléants (4 issus de la branches Vie et 4 issus de la branche-Non Vie). Une fois élus, les membres du Conseil d'Administration désignent entre eux un Président issu d'une des deux Commissions Statutaires en alternance, un Secrétaire et un Trésorier. Les Présidents des deux Commissions statutaires sont désignés Vice-Présidents.

Le Conseil d'Administration fixe l'orientation, les priorités et la stratégie de l'Association et veille à son application.

- Les **Commissions Statutaires** : la **Commission Vie** et la **Commission Non Vie** dont les Présidents respectifs sont désignés oralement par les membres de chaque commissions parmi les administrateurs effectifs de chaque branche. Chacune désignera également un Vice-Président et un Secrétaire.
- Le **Comité de Direction** : composé de salariés ou de collaborateurs nommés par le Conseil d'Administration, il est présidé par un Administrateur-délégué ou par le Président du Conseil d'Administration. Il a la charge de l'administration quotidienne, la gestion de l'opérationnel et assure le suivi des directives du Conseil d'Administration.

Missions :

- **Information, consultation, protection, médiation, défense** et **essor** du secteur du courtage au Luxembourg dans l'intérêt de ses Membres, des preneurs d'assurance et du secteur de l'assurance en général afin d'en assurer la **représentativité** sur le plan **national** et **international** :
 - Support d'un Pôle Juridique interne composé d'administrateurs effectifs et collaborateurs spécialisés pour l'étude de toute question d'ordre réglementaire, légal, fiscal, contentieux, administratif, technique, commercial ou encore social ;
 - Conception et actualisation régulière de documents, outils, procédures, guides en collaboration avec des cabinets d'avocats et des experts partenaires (guide AML, guide SFDR, pack RGPD, documents IDD Vie et Non Vie, outil d'évaluation des risques, outil de « reporting », procédure sanctions...)
 - Porte-parole de la profession auprès des autorités, institutions nationales et supranationales.
 - Elaboration de propositions ou d'amendements de textes concrets dans le cadre de son rôle consultatif auprès du CAA afin d'assurer une meilleurs mise en œuvre des règlements et lettres circulaires régissant le secteur des assurances et de l'intermédiation en assurances; suivi réglementaire post promulgation assuré via l'organisation de sessions s'information (aide à l'interprétation et à l'application des dernières Lettre Circulaires)
 - Promotion et mise en relation des acteurs de la profession afin de relayer l'actualité et l'information du secteur via l'organisation, la participation et la

diffusion d'invitations aux différentes rencontres des professionnels nationaux et internationaux ; mise en place de groupes travail sur divers thématiques d'actualité (digitalisation, pays tiers, « value for money », banque assurance...)

- Développement et pérennisation de partenariats avec les instances représentatives du secteur du courtage et de l'assurance, y compris les organes de contrôle.

- **Formation** : reconnue « organisateur de cours de formation professionnelle continue » par le Ministère de l'Education Nationale, l'APCAL élabore chaque année une large grille de formations certifiantes (en visioconférence, présentiel ou e-learning) reprenant le programme répondant aux exigences de développement et de formation professionnels continus imposées par CAA, tout pilier confondu (législation, blanchiment, produits, technique commerciale et développement personnel...).
- L'APCAL propose également l'organisation de formations sur mesure répondant à tout obligation ou besoin spécifique de ses Membres.

Offres de « membership » :

- **PACK MEMBRE** : pour les courtiers d'assurances agréés par le CAA :
- ✓ Cotisation annuelle : le montant des cotisations est fonction du chiffre d'affaires de l'entité de courtage. Pour davantage d'information, nous contacter.
 - ✓ Evènement annuel de l'APCAL : chaque adhésion donne droit à 3 inscriptions gratuites à notre évènement annuel le Brokerage Day / Journée du Courtage (tarif normal : 100 euros);
 - ✓ Formations : toute entité Membre bénéficie d'un tarif préférentiel de 50 euros/h pour les présentations de formation de L'APCAL Webinaire, Physique et e-learning (hors formations ad hoc) ;
 - ✓ Publicité / Presse : une réduction de 75% est appliquée pour la diffusion d'un article technique via la Newsletter de l'APCAL, publications sur le site web de l'APCAL et sur LinkedIn incluses (tarif normal : 500 euros) ;
 - ✓ Présence en ligne : la visibilité du logo de chaque entité Membre dans la section « Membres » du site web de l'APCAL ;
 - ✓ Avantages :
 - Invitations et droit de vote aux Assemblées Générales annuelles;
 - Accès à de la documentation spécifique ; des tarifs préférentiels pour des documents APCAL et du support juridique et technique ;
 - Invitations mensuelles à assister aux Commission Vie et/ou Commission Non Vie.

➤ **PACK MEMBRE ASSOCIE** : pour des courtiers d'assurances agréés dans un autre pays EU :

- ✓ Cotisation annuelle : nous contacter
- ✓ Evènement annuel de l'APCAL : chaque adhésion donne droit à 3 inscriptions gratuites à notre événement annuel le Brokerage Day / Journée du Courtage (tarif normal : 100 euros) ;
- ✓ Formation : toute entité Membre Associé bénéficie d'un tarif préférentiel de 50 euros/h pour les présentations de formation de l'APCAL Webinaire, Physique et e-learning (hors formations ad hoc) ;
- ✓ Publicité / Presse : une réduction de 75% est appliquée pour la diffusion d'un article technique via la Newsletter de l'APCAL, publications sur le site web de l'APCAL et sur LinkedIn incluses (tarif normal : 500 euros) ;
- ✓ Présence en ligne : la visibilité du logo de chaque entité Membre dans la section « Membres » du site web de l'APCAL ;
- ✓ Avantages :
 - Accès à de la documentation spécifique, des tarifs préférentiels pour des documents APCAL et du support juridique et technique ;
 - Invitations mensuelles à assister aux Commission Vie et/ou Commission Non Vie et bénéfice de notre expertise internationale.